

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-600

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 55

Après l'alinéa 25, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis*. - Au deuxième alinéa du 3° du même article, les mots : « de dépenses » sont supprimés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.